

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	481
Artikel:	Les femmes et la Société des Nations : (suite de la 1re page) : Comité d'entente et droit au travail
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262372

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des pays civilisés, une partie de la population souffre de sous-alimentation.

France: Les décrets-lois sur l'assainissement des marchés du lait avaient décidé la mort de 286.000 vaches.

— Les 20.000.000 quintaux de blé que la récolte de 1934 avait laissés en surplus ont été rachetés aux paysans pour être dénaturés au bleu de méthylène dans les usines.

Angleterre: A Londres, 25.000.000 kilos de viande ont été détruits officiellement en 1934 pour assainir le marché.

Etats-Unis: En un an, on a tué et incinérés à New-York 6.200.000 porcs et 220.000 truies.

— Le programme des enseignements de maïs a exigé dans le même laps de temps la destruction de 2 millions de tonnes.

— A Los Angeles, 200.000 litres de lait sont jetés chaque mois aux égouts.

Et l'on affirme que des fermiers américains de leur côté inondent les routes avec du lait non employé, que des chemins de fer chauffent les locomotives avec du café...

Les femmes et la Société des Nations

(Suite de la 1^{re} page.)

Comité d'Entente et droit au travail

Bien qu'ayant un caractère privé, le Comité d'Entente des grandes organisations internationales, qui vient de siéger à Genève les 6 et 7 juillet, est en relations très étroites avec la S. d. N. pour que nous ne signalions pas sous cette rubrique ces travaux à nos lecteurs. Et d'autre part, les organisations internationales purement féminines sont nombreuses qui y ont adhéré, de même que des organisations mixtes; aussi comptait-on l'autre jour bien des femmes parmi les déléguées, qui représentaient notamment l'Alliance Internationale pour le Suffrage, le Conseil International des Femmes, la Fédération Internationale des Femmes universitaires, l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, l'Union catholique internationale de Service social, la Ligue internationale des Femmes catholiques, etc.

Si le but essentiel de ce Comité d'Entente est de favoriser les études en commun des groupements qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse dans un esprit de paix, ainsi qu'à l'organisation de la paix elle-même, ceci ne l'empêche pas de faire à l'occasion des incursions dans d'autres domaines et de s'attaquer à d'autres problèmes. C'est ainsi qu'il s'est occupé de très près, l'an dernier, de l'obsédante question du chômage de la jeunesse, et qu'il avait mis à l'étude cette année-ci la question du chômage des jeunes intellectuels. Celle-ci a été discutée longuement et de façon très intéressante dans la session de Genève, sur les bases d'un rapport, présenté par le R. P. Dubois, aumônier de l'Association des étudiantes catholiques de la Faculté de pharmacie de Paris, rapport qui, bien que très fouillé, n'avait pas laissé de susciter une certaine inquiétude parmi les organisations féminines. Celles-ci estimaient, en effet, que ce rapport d'une part tenait complètement à l'écart les chômeuses intellectuelles et ne se préoccupait que de la situation des chômeurs intellectuels, et d'autre part ne se prononçait pas avec la vigueur nécessaire contre les sempiternels remèdes toujours proposés contre le chômage masculin, comme s'ils pouvaient l'endurer: la réglementation du travail de la femme

E. Gd.

Le droit des femmes aux emplois civils

Les Françaises viennent de remporter une victoire de grande importance devant le Conseil d'Etat: le principe du droit à l'accès à des emplois civils leur a été reconnu.

Un décret de 1926 reconnaissait aux femmes le droit de concourir pour l'emploi de rédactrices à l'administration centrale du ministère de la guerre. Mais le 15 août 1934, un autre décret écarta entièrement les candidatures féminines et supprima tout espoir d'avancement pour les rédactrices déjà en fonctions. Plusieurs d'entre elles se sont pourvues devant le Conseil d'Etat contre ces dernières dispositions, invoquant l'égalité devant la loi, soutenant que, pour l'accès à un emploi public, tout règlement faisant une distinction entre les

ches, les parapluies, les trottoirs. Un bateau la promène ironiquement devant Westminster. Mais les militantes passent parfois à des démonstrations moins anodines. Cachées dans les cheminées, les décors de théâtres, elles pénètrent ensuite par effraction dans les lieux de réunion d'où il leur arrive de se faire chasser par les jets d'eau des pompiers. Les hommes politiques se mettent à les redouter. Un journal écosais, la veille d'une réunion organisée par lord Haldane, à Edimbourg, observe: « Croyez-vous que le ministre soit préoccupé des manœuvres du parti adverse? Que nem... Il a en tête une seule idée: Que vont inventer les suffragistes? »

En 1906, dûques d'une entrevue avec Campbell-Bannermann, chef du cabinet, qui aboutit au sempiternel conseil: attendre, et déçus plus encore du discours du Trône qui ne contient aucune allusion aux revendications suffragistes, les troupeuses féministes se rebellent et pratiquent dès lors systématiquement la violence. Emmeline Pankhurst les mène en masses compactes devant le Parlement à l'ouverture de la session d'automne, fait passer la question: « Le gouvernement envisage-t-il l'introduction d'un projet de vote pour les femmes? » Au « Non » qui leur vient en retour, les militantes attaquent, forcent les grilles de toutes parts. Elles sont rudement contenues par la police, renversées, saisies par les cheveux, jetées dans la prison de Holloway. En chef et en apôtre Emmeline Pankhurst prend sur elle les responsabilités. « Que réclament ses partisans qui ne soit juste? Elle est dans la tradition d'une nation civilisée à gouvernement libéral et parlementaire, qui considère toujours les droits de la personne comme sa

crise. Ce que la W. S. P. U. a inscrit à son programme, ce n'est point la guerre des sexes, mais l'amélioration du sort de la femme, la protection de l'épouse et de la mère, la participation à la gestion du bien commun — *commonwealth* — qui est le patrimoine de tous. Faire de ce monde une terre meilleure, quelle plus noble vocation? La cause a déjà des apôtres elle aura, s'il le faut, ses martyrs. »

On fait passer les prévenues par le bain réglementaire dont l'eau, que le règlement, par contre, ne dit pas de changer, est couverte d'une croûte de crasse, sur leur fait endosser l'uniforme de bure timbré de deux flèches noires, complété de gros bas sans jarretières qui retombent sur les chaussures, d'un tablier et d'un bonnet à carreaux bleus et d'un mouchoir qui doit servir six mois. Les cellules sont obscures, sans air, munies d'un lit de planches, la nourriture consiste chaque jour en un gruau clair, du pudding à la graisse, deux fois par semaine des pommes de terre.

A leur sortie les détenues émeuvent l'opinion par leurs révélations sur le régime des prisons, organisent à Londres et ailleurs des défilés qui croissent en ampleur. Le gouvernement continue à leur opposer un silence dédaigneux. Alors l'agitation s'accentue et, en 1908, s'installe à demeure autour du Parlement. Les ministres sont traqués, l'accès des couloirs de la Chambre est interdit aux femmes; vingt suffragettes réussissent à y pénétrer dans une démentieuse « nouveau Cheval de Troie ».

1910, avec les libéraux au pouvoir, est marqué par l'échec du Comité dit de conciliation qui s'était formé au sein du gouvernement et auquel

candidatures masculines et les candidatures féminines seraient entachées d'abus de pouvoir.

Conformément aux conclusions de M. Latournerie, commissaire du gouvernement, le Conseil d'Etat a rendu un arrêt faisant droit aux revendications des femmes, reconnaissant en termes exacts et précis que les femmes ont l'aptitude légale aux emplois dépendant des administrations centrales des ministères. Une réserve est cependant faite pour le personnel du ministère de la guerre. Cette importante décision supprime toute contestation sur le droit des femmes de concourir à tous les emplois civils de l'Etat.

« Il serait paradoxal, a dit M. Latournerie, commissaire du gouvernement, de poser en principe l'inaptitude des femmes aux emplois publics au moment même où elles viennent d'avoir accès à des fonctions gouvernementales, c'est-à-dire à la direction même des services. »

(D'après *Le Temps*.)



Cliché Mouvement Féministe

Mme Marie BEELI

la doyenne des féministes suisses et la fondatrice de la Section de Davos de la Société d'Utilité publique.

nous, femmes, et ce que la branche intéressée entendent par « commerce de modes ».

Mais il y a mieux: l'arrêté fixe du 15 au 30 juillet les ventes pour les autres commerces, c'est-à-dire les robes, pour ce que nous appelons, nous, la mode. Dès le 15 juillet, c'est-à-dire juste au moment de partir en vacances, alors que l'on aime à faire ses achats avant de préparer ses malles. Le 15 juillet, c'est-à-dire, pour les Lausannois, le lendemain de la Fête du Bois, qui est la fête des écoliers, que, pour ce jour-là, les mamans habillent de neuf.

La politique ne concerne pas les femmes. Mais il se trouve aujourd'hui que la politique, c'est aussi les ventes de soldes.

S. B.

Les femmes et la vie publique

Deux femmes députées en Australie occidentale.

Nous sommes très heureuses d'apprendre que, lors des récentes élections à l'Assemblée législative de l'Australie occidentale, deux femmes ont été élues: Miss May Holman, qui représente une fois les femmes de son continent à l'Assemblée de la S. d. N., et Mrs. Cardell Oliver, qui fut déléguée au Congrès suffragiste international, l'an dernier, à Istanbul.

Les femmes parlementaires en Australie étant, pour des raisons inexplicables et inexplicables, des oiseaux rares (il n'en a malheureusement jamais siégé aucune à la Chambre de l'Etat fédératif), nos félicitations sont tout spécialement chaudes et cordiales.

(D'après *Jus Suffragii*.)

Quand les hommes font seuls la loi

Dans le canton de Vaud vient d'entrer en vigueur une nouvelle loi sur la police du commerce dont le besoin se faisait vivement sentir, tant pour diminuer les abus du colportage, dont souffrent tout particulièrement les ménagères, que pour restreindre la concurrence déloyale. C'est ainsi que des prescriptions nouvelles et sévères ont été édictées pour régler les ventes au rabais.

Mais... ce sont des hommes qui ont élaboré la loi, et si le législateur a, paraît-il, consulté les associations de commerçants, il n'a pas consulté les acheteuses. L'article 50 et suivants de la loi fixent les périodes de ventes au rabais; aussi, par décision du 26 juin dernier, le département de Justice et Police a-t-il déterminé les dates des diverses ventes au rabais pour cet été, fixant du 1er au 15 juillet les ventes pour le commerce de modes. Bon. Mais il a fallu spécifier encore ce qu'on entend par « commerce de modes ». Et l'on a vu dans tous nos journaux sous la signature d'un grave conseiller d'Etat, M. J. Baup, un article spécifiant que « commerce de modes », cela signifie: « chapeaux de dames et de fillettes ». Ce n'est pas tout à fait ce que

les suffragistes avaient fait confiance pour étudier leur situation. Lloyd George et Asquith en sont responsables. La riposte fond comme la foudre: Emmeline Pankhurst et ses adeptes s'arment de cailloux pour briser les carreaux du ministère de l'Intérieur, des bureaux de postes et autres bâtiments officiels. Un papier enveloppe chaque pierre: *Vote pour les femmes*. Il y a pour plusieurs millions de dégâts mais les accidents de personnes ont été soigneusement évités. Les manifestantes vont en prison, Emmeline Pankhurst pour la quatrième fois. Elles font la grève de la faim avec tant de persévérance que le gouvernement, inquiet de la tourmente que prennent les événements, préfère libérer les obstinées qui vont à la mort.

Un nouveau torpillage d'Asquith fait sombrer l'amendement qui est présenté aux Chambres. C'est la ruine de près d'un siècle d'efforts. Nouvelle riposte: le feu est mis — au mépris de la peine de mort — à la propriété du ministre Lewis Harcourt, à un théâtre où devait parler Asquith; des monuments, des œuvres d'art, des tableaux sont mutilés, lacérés; période de violence farouche, qui soulève les critiques et dont le souvenir n'est pas oublié. Compromet-on la cause par ces moyens brutaux? Du moins ne laisse-t-elle plus personne indifférent et comme il s'attache beaucoup d'abnégation, de mépris du danger et de désintéressement à ces manifestations passionnées, on admire aussi. On admire plus encore en présence des traitements barbares qui supportent les grévistes de la faim. Le gouvernement a édicté son fameux décret dit « du chat et de la souris » par lequel il installe à l'hôpital, sous surveillance, la détenue en danger

de mort, puis lui fait réintégrer la prison quand sa santé s'est améliorée, et ainsi de suite. D'autre part, en nourrissant de force les récalcitrantes, on cause la mort de plusieurs d'entre elles, d'autres sont rendus infirme. Emmeline Pankhurst, dangereusement malade, dirige la lutte de son lit d'hôpital, sa fille Sylvia se fait transporter à une réunion sur une civière. L'excès de répression fait oublier l'excès des attaques suffragistes.

En sortant de prison, Emmeline Pankhurst, dont on a sollicité la visite, se fait acclamer aux Etats-Unis. On l'arrête à son retour, sous prétexte que sa peine n'est pas entièrement purgée, et elle commence sa douzième grève de la faim. « Chaque épreuve agit sur elle comme un coup d'éperon. La cause la possède jusqu'aux moelles. A quoi, d'ailleurs, pourraient-elle encore se prêter? En 1898, elle a perdu son compagnon de vie, celui qui l'a aimée, révélée à elle-même, formée pour le combat. Dans le vide créé par ce départ, l'âme insatiable tournoie, telle un oiseau dans la tempête, ne se plaisant qu'au vacarme des éléments et aux grands coups de vent du large. Mais tant de sacrifices paraissent se prodiguer en vain; par moments les volontés chancelent et doivent être raffermies en multipliant les réunions et les cortèges, en instituant une agitation constante, en renouvelant les attaques contre le gouvernement qui se débat à ce moment dans les difficultés irlandaises.

La guerre éclate. Alors, avec la même ardeur que pour la défense de leurs droits, les femmes se dévouent dans les ambulances, les hôpitaux, les usines, les services publics. Emmeline Pankhurst « épouse la cause nationale comme elle